



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conference internationale sur le desarmement chimique

Question écrite n° 8643

Texte de la question

M Gilbert Gantier rappelle a M le Premier ministre que lors de la conference internationale sur le desarmement chimique qui s'est tenue a Paris a l'invitation de M le President de la Republique, Mme Edwige Avice, ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, qui, en l'absence de ce dernier, presidait la delegation francaise, a cru bon de quitter ostensiblement la salle lorsque le ministre des affaires etrangeres de la Republique d'Afrique du Sud a pris la parole, faisant d'ailleurs savoir a la presse la raison de son depart. Compte tenu du fait que la France entretient au niveau des ambassadeurs des relations diplomatiques normales avec la Republique d'Afrique du Sud et que ce pays, membre des Nations Unies, avait ete officiellement invite a participer a la conference sur le desarmement chimique, il lui demande : 1o si Mme Avice avait prealablement informe le Gouvernement de son intention de se livrer a une manifestation publique contre l'un des pays participant a la conference ; 2o si le Gouvernement approuve l'attitude de Mme Avice ; 3o quelles consequences le Gouvernement entend tirer de cet incident qui le conduit soit a approuver le comportement de Mme Avice et a en tirer les conclusions qui s'imposent dans ses relations avec la Republique d'Afrique du Sud, soit a ne pas approuver le comportement de Mme Avice et a en tirer les consequences qui s'imposent a l'egard d'un membre du Gouvernement plus specialement charge d'exprimer la politique etrangere de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - Le gouvernement francais condamne fermement la politique d'apartheid menee en Afrique du Sud, ouvertement contraire aux droits de l'homme. Chacun de ses membres agit conformement a cette attitude et ni les autorites de Pretoria ni l'honorable parlementaire ne sauraient s'en etonner. Lors de l'intervention de M Pik Botha a la Conference de Paris sur l'interdiction des armes chimiques, la plupart des chefs de delegation etaient d'ailleurs absents de leur banc. Un grand nombre de delegations etaient totalement absentes de la salle, ce qui n'etait pas le cas de la delegation francaise qui, au nom du principe d'universalite, est restee presente tout au long de la conference.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8643

Rubrique : Conferences et conventions internationales

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 301